



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires
Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral de délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des deux captages de l'Agglomération du Saint-Quentinois sur la commune de Harly portant les code BSS 00652X0053 et 00652X0054

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 3 juin 2019 au 3 juillet 2019 inclus**.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture (<http://www.aisne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/consultations-publiques>) ;
- sera déposée en sous-préfecture de Saint-Quentin.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr, les consigner par écrit sur un registre mis à sa disposition en sous-préfecture de Saint-Quentin ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹ :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement/unité GPD
50 Boulevard de Lyon - 02011 LAON CEDEX

La sous-préfecture de Saint-Quentin est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera soumis à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

LAON, le **27 MAI 2019**

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation
La responsable du service Environnement

Florence BOUTON

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.